



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel pour l'accès au
grade de technicien supérieur principal
du développement durable**

Session 2021

Rédacteur

Stéphane FLAHAUT – Président de jury / Ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
I. CONTEXTE GÉNÉRAL	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES	5
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ.....	6
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS.....	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	7
III. L'ÉPREUVE ORALE.....	8
A. LE DOSSIER RAEP	8
B. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS ET CONSEILS AUX CANDIDATS	9
1. PRESENTATION DES CANDIDATS :.....	9
2. L'ENTRETIEN :	10

Rapport général du président du jury

*M. Stéphane FLAHAUT, Président du jury / Ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat
Examen professionnel pour l'accès au grade des techniciens supérieurs principaux du développement durable - session 2021*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

L'examen professionnel de techniciens supérieurs principaux du développement durable, session 2021, a été organisé conformément :

- ✓ au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- ✓ à l'arrêté du 13 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;
- ✓ au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- ✓ à l'arrêté du 25 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ;
- ✓ à l'arrêté du 9 juillet 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;
- ✓ à l'arrêté du 10 août 2021 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2021 ;
- ✓ à l'arrêté du 18 novembre 2021 complétant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2021.

B. Calendrier des épreuves

L'épreuve écrite d'admissibilité à l'examen professionnel de technicien supérieur principal du développement durable s'est déroulée le vendredi 03 septembre 2021.

L'épreuve d'admission s'est déroulée du 22 au 26 novembre 2021 au centre d'examen Espace Jean Monnet, RUNGIS.

C. Statistiques

268 candidats s'étaient inscrits à l'épreuve « techniques générales », 165 se sont présentés, soit près de la moitié des inscrits. 69 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale (note minimale de l'écrit retenue : 6.50). 8 candidats ne se sont pas présentés.

155 candidats s'étaient inscrits à l'épreuve « entretien et exploitation des infrastructures », 92 se sont présentés, soit de près du tiers des inscrits. 15 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale (note minimale de l'écrit retenue : 6) Tous les candidats se sont présentés.

25 candidats s'étaient inscrits à l'épreuve « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral », 14 se sont présentés, soit près de la moitié des inscrits. 4 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale (note minimale de l'écrit retenue : 13.25). Tous les candidats se sont présentés.

Au total, 40% des inscrits se dispensent de se présenter à l'épreuve écrite, trop souvent sans daigner prévenir ou donner des explications, ce que le jury ne peut que regretter, au regard des efforts et du coût de l'organisation d'un tel examen.

SESSION 2021	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Inscrits	321	127	448
Présents	197	74	271
Admissibles	49	39	88
Admis sur liste principale	24	11	35
Inscrits sur liste complémentaire	1	0	1
Candidats effectivement recrutés	24	11	35

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Entre le 12 mars et le 20 avril 2021, le jury a procédé à la conception des sujets d'environ 18 pages, composés de différents types de documents : supports de presse, documents de communication, notices techniques, textes administratifs et réglementaires, schémas et graphiques.

Tous les documents utilisés sont en lien direct avec le sujet et aucun n'est superflu.

Les questions posées aux candidats répondent à un principe de progressivité dans la difficulté. Elles sont de natures différentes puisqu'elles ont pour objectif de s'assurer des capacités :

- de compréhension et d'analyse,
- de repérage et d'identification de l'information,
- de synthèse et de discrimination de l'essentiel et de l'accessoire,
- de propositions et de suites à donner

Dans ses corrections, le jury apporte une attention certaine à la forme : respect de la consigne, orthographe, grammaire, syntaxe, choix du vocabulaire, clarté du propos et de l'argumentation. Le fond l'emporte sur la forme qui ne peut être que parfaite.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Le niveau global s'avère très moyen par rapport aux précédentes sessions et en baisse affirmée, notamment dans la spécialité « exploitation et entretien des infrastructures ».

De très nombreuses copies présentent des défauts d'orthographe, de style et de clarté d'expression. Très éloignées des pratiques quotidiennes de l'administration qui conserve une culture écrite, ces copies voient leur note finale fortement minorée, même si les réponses sont correctes sur le fond.

Le soin apporté à quelques copies est insuffisant, ce qui pénalise également la note finale.

Malgré le soin apporté par les concepteurs à leur rédaction, les questions ne sont pas lues correctement par de nombreux candidats ou sont mal comprises. Leurs réponses sont alors partielles ou erronées.

Les candidats ne prennent pas le temps de lire l'ensemble du sujet et les documents ne sont pas suffisamment exploités. Les réponses, par défaut d'analyse, manquent de synthèse et sont souvent incomplètes ou imprécises.

Le jury est attentif à la paraphrase et la sanctionne systématiquement puisque l'exercice consiste à restituer des informations en les mettant en valeur.

Toutes spécialités confondues, peu de candidats ont réussi à faire des propositions personnelles dans la question 4 : les initiatives, même si elles ne sont pas complètement opérationnelles, ont été appréciées par les correcteurs et ont fait l'objet d'une valorisation dans la note finale.

Quelques candidats n'ont pas réussi à terminer leur copies, faute de préparation et d'entraînement suffisants.

B. Conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats de bien lire les questions avant de commencer la lecture des documents, afin d'optimiser le recueil des informations lors de la lecture intégrale des documents mis à disposition.

Une formation à la lecture rapide est utile.

Il est important de bien lire les questions et d'y répondre sans précipitation. Des réponses courtes et précises sont attendues des candidats mais la paraphrase doit être bannie. Un temps de relecture doit être préservé pour purger la copie des coquilles d'orthographe et de grammaire. Une écriture lisible est souhaitée en évitant les ratures multiples.

Compte tenu de la progressivité des questions et donc du barème, il est recommandé de conserver du temps pour les deux dernières questions, qui nécessitent davantage d'analyse, de synthèse et demandent, pour la dernière, un apport personnel.

Pour mieux répondre à ces deux questions, le jury conseille de structurer la réponse et de produire un argumentaire. Une énumération en lieu et place de la synthèse demandée témoigne soit d'une mauvaise compréhension des documents, soit d'une absence d'esprit de synthèse. Un entraînement à la rédaction de synthèse est nécessaire.

III. L'ÉPREUVE ORALE

Trois groupes d'examineurs de trois personnes ont été constitués afin de faire face au nombre de candidats, en diminution sensible par rapport aux précédentes sessions compte tenu de la baisse du nombre de postes offerts.

La composition de chaque sous-jury respecte parité et diversité d'origines administratives. Cette diversité des membres des sous-jurys permet de diversifier le champ des questions posées.

Le président tient à remercier les membres du jury pour leur disponibilité, la conscience professionnelle avec laquelle ils ont conduit cet examen et le très bon esprit d'équipe qui a prévalu tout au long de cette session.

Une séance de professionnalisation du jury à l'épreuve orale d'admission a été organisée par le bureau des recrutements par concours (RM1) préalablement à l'examen, le 15 novembre 2021.

Le but de cette demi-journée de formation, dispensée par un prestataire extérieur au ministère, est d'apporter aux membres du jury des conseils sur la préparation de l'épreuve, sur la conduite de l'entretien, sur le comportement vis-à-vis des candidats. Un focus plus particulier a porté sur la mise en situation pouvant porter sur l'organisation et le management, la gestion de situations en lien avec le métier, la gestion des conflits et la déontologie.

Il a été rappelé que les membres du jury doivent faire preuve de rigueur, d'objectivité, d'impartialité et respecter l'égalité entre les candidats.

Les membres du jury apprécient les acquis de l'expérience professionnelle, les motivations, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer des missions dévolues aux techniciens supérieurs principaux du développement durable.

Le jury remercie l'ensemble des candidats pour leur respect des mesures sanitaires (désinfection des tables et chaises, port du masque).

A. Le dossier RAEP

Si le dossier RAEP n'est pas noté, il doit toutefois permettre au jury de mieux comprendre le parcours professionnel du candidat.

Force est de constater que la qualité des dossiers RAEP présentés est variable et que les candidats n'y attachent pas tous l'importance qu'il faudrait, certains n'en présentant d'ailleurs pas.

Les candidats doivent savoir que l'entretien débutera la plupart du temps sur des questions portant sur ce que les membres du jury auront compris ou pas du dossier RAEP présenté. Les candidats seront amenés à expliquer clairement à l'oral leur part personnelle prise dans la réalisation de tel ou tel travail présenté.

Trop souvent, les RAEP sont formatés pour répondre à ce qu'on suppose être l'attente du jury. On y retrouve trop souvent les mêmes expressions, les mêmes mots-clés, dépersonnalisant l'exercice au détriment du candidat.

En particulier, les rubriques « présentation des principales activités et/ou travaux réalisés » et « principales compétences développées dans cette activité » doivent être complétées avec précision et pertinence. En effet, les candidats ont tendance à privilégier la quantité, au détriment de la maîtrise du sujet. Des questions posées lors de l'entretien ont montré que la maîtrise des éléments évoqués dans le dossier n'était pas forcément au rendez-vous.

Le président du jury ne peut qu'inciter les candidats à préparer personnellement et avec soin le dossier RAEP.

B. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats et conseils aux candidats

Lors des oraux, les membres du jury adoptent une rotation des rôles de « pilote », « co-pilote » et « observateur », ce qui permet de renouveler les questions posées.

Le président du jury a assisté à plusieurs entretiens dans chaque sous-jury pour s'assurer de l'homogénéité de l'examen.

L'accueil a été bienveillant, les règles de l'épreuve ont été rappelées, l'écoute a été attentive, certaines questions étaient préparées à partir du RAEP, d'autres rebondissant sur les propos du candidat.

1. Présentation des candidats :

La présentation est, en général, d'un bon niveau. Toutefois, quelques rares candidats n'avaient rien préparé du tout, ce qui a pu agacer le jury. Les candidats sont invités à s'entraîner dans le temps imparti de 10 mn qui n'a pas toujours été respecté.

C'est une phase qui permet à la fois au candidat de se présenter au jury en faisant ressortir les intérêts majeurs de sa carrière et en valorisant les qualités professionnelles qu'il choisit de mettre en avant, en donnant des éclairages sur le parcours décrit dans le RAEP et sur ses motivations.

La présentation ne doit pas être la récitation du RAEP mais s'en différencier et mettre l'accent sur les actions concrètes portées par les candidats, sur les compétences développées à chaque expérience professionnelle.

C'est aussi l'occasion de présenter son projet professionnel. De trop rares candidats réussissent à démontrer une réelle motivation dans la poursuite de leur carrière ce qui est très appréciable. A l'inverse, l'absence de projet professionnel construit et étayé est trop largement répandue alors qu'il s'agit d'un attendu du jury. Il est nécessaire que les candidats se projettent dans l'avenir.

Les candidats doivent travailler cette présentation afin de la rendre « attractive » pour le jury car c'est le point de départ de l'entretien et elle oriente souvent les premières questions.

Cette année, plusieurs candidats ont fait le choix de s'inscrire dans une spécialité sans rapport avec leur parcours professionnel mais n'ont pas été en mesure de répondre aux questions du jury lorsqu'elles portaient sur le domaine de la spécialité. Ce choix, s'il est laissé à l'entière appréciation du candidat, mérite une réflexion au moment de l'inscription pour optimiser les chances de réussite.

Certains candidats ont choisi de conduire leur présentation de façon non chronologique mais plutôt thématique. Ce choix, qui peut s'avérer payant, mérite en revanche une solide préparation pour que le propos demeure structuré et clair malgré le stress. Ne pas se lancer dans une présentation atypique si on ne la maîtrise pas.

En règle générale, les candidats ont fait preuve d'un certain contrôle de leur émotivité.

2. L'entretien :

À l'issue de la présentation, les membres du jury poursuivent par un échange de 20 mn avec le candidat en débutant, en général, par un échange sur le domaine dans lequel il exerce, l'expérience professionnelle et les motivations pour devenir TSPDD. Le parcours et le profil peuvent ainsi être approfondis.

Les questions s'orientent ensuite sur les connaissances dévolues aux TSPDD tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du champ professionnel du candidat.

S'agissant des questions sur le domaine d'activité, le jury regrette souvent l'absence d'esprit critique de certains candidats, d'analyse, de recul sur leur propre cœur de métier et de mise en perspective. Il convient de rester factuel et sincère sur sa carrière, toute information erronée se ressent au moment de l'interrogation.

Beaucoup de candidats ne savent pas situer leur structure dans le paysage institutionnel ce qui est dommageable dans le cadre d'un examen professionnel.

Les questions posées ne sont pas systématiquement des questions de connaissance, mais très souvent des questions qui permettent d'apprécier l'esprit d'analyse du candidat, sa clarté, le recul qu'il prend sur son activité et son action.

Il est conseillé d'éviter un discours trop technique et d'explicitier les acronymes compte tenu de la diversité d'origines des membres du jury. Les candidats doivent faire preuve dans ce sens de pédagogie et d'esprit de synthèse.

Le jury a constaté, pour certains candidats, une difficulté à quitter leur posture d'exécutants et à se projeter sur un poste pouvant avoir plus de responsabilités.

Le jury apprécie les candidats qui ont conduit une réflexion sur leur évolution de carrière et démontré une ouverture sur des perspectives de carrière autres que celles offertes par le poste actuellement tenu ou par le parcours professionnel déjà réalisé. Ils montrent ainsi leur motivation pour prendre en charge des postes dans des contextes variés.

Un minimum de connaissances d'actualité est attendu sur les politiques publiques que porte le ministère, mais celles-ci souvent peu connues ou de façon très superficielle par les candidats.

En fin d'entretien, les candidats sont confrontés à une mise en situation, ce qui permet d'enrichir l'entretien sur un aspect concret du rôle d'un technicien supérieur principal du développement durable. Cet exercice a pour objectif de mettre en valeur la capacité de réaction, d'analyse et souvent de management du candidat qui peut ainsi démontrer son aptitude à proposer des solutions concrètes en élaborant des scénarii devant le jury et en argumentant ses choix. Il n'y a donc pas sur cette question de réponse juste ou fausse, mais une position à prendre et à argumenter.

Enfin, les termes « échange », « entretien » ou « discussion », s'ils sous-entendent que cet examen doit être vivant avec, bien que préparé, un certain degré de spontanéité, de naturel, ne signifient pas que le jury puisse admettre un comportement relâché, ni des propos qui dépassent les usages administratifs.

Quatre candidats, compte tenu de la situation sanitaire et de certains éléments personnels, ont pu bénéficier d'un examen oral en visio-conférence. Les membres du jury ont été vigilants à ce que ces conditions particulières n'apportent pas un avantage aux candidats qui n'ont, notamment, pas eu à gérer le stress d'un déplacement de moyenne ou longue distance.

Quelques candidats ont reçu une note éliminatoire attribuée principalement aux motifs, souvent cumulés, d'un niveau de connaissance très faible, de propos non structurés, d'un manque de recul et d'une absence évidente de préparation. Ces candidats doivent complètement repenser leur approche de l'entretien afin d'espérer un succès lors d'une nouvelle candidature.